RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCDM
Société par actions simplifiée au capital de 175.916.110 euros
Siège social : Paris (75008), 32, avenue Hoche
330 139 239 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le 11 décembre,
à 14 heures 30,

les actionnaires de la Société se sont réunis au siège social, en Assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par Monsieur le Président, plus de quinze jours à l'avance, dans les formes prescrites par la loi et les statuts.

Puis le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Forvis Mazars prend fin à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblé générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Guillaume Potel prend fin à l'issue de la présente réunion, décide de ne pas reconduire ce mandat et de nommer en remplacement, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblé générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030 :

- Monsieur Pierre Masieri, domicilié [redacted]

Monsieur Pierre Masieri a préalablement accepté cette mission et a déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

[redacted]

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Antoine Gaubert, domicilié [redacted] prend fin à l'issue de la présente réunion, décide de ne pas reconduire ce mandat et de nommer en remplacement, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblé générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030 :

- La société A.G.P. & Associés, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 837 992 163, sise à Levallois-Perret (92300), 39 rue Marius Aufan, représentée par Monsieur Guillaume Potel.

La société A.G.P. & Associés, représentée par Monsieur Guillaume Potel a préalablement accepté cette mission et a déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne pouvoir au Président afin d'effectuer toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

[redacted]

Extrait certifié conforme
Le Président, Martin Bouygues